

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 20 janvier 2026 **DE_003_2026**
Insuffisance de crédits sur BP 2025

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 14/01/2026

Présents votant : 15

vingt janvier deux mille vingt-six à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE POLYVALENTE de GIGNY BUSSY sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants: 15

Présents : Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Denis DEMARCHE, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET représenté par Daniel FONTAINE, Brigitte HANSE représenté par Sébastien MIRGODIN

Excusés: Eric CHAVEROU, Charles DE COURSON, Jacky DESBROSSE, Pascal ERRE, François GSELL, Florence LOISELET, Marylène SIMONNET, Virginie SIMMONET

Absents: Murielle ARMANETTI, Bernard AUBRY, Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Thibaut DUCHÊNE, Dominique HAUTEM, Olivier MALOU, Clément ROLLOT, Daniel STOLL

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Insuffisance de crédits budgétaires au chapitre 012 sur BP 2025 - Décision modificative n° 2025-001 - DE_003_2026

Le comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025,

Les crédits ouverts au chapitre 012 pour 245 560 € sont insuffisants pour régler l'intégralité des charges de personnel et charges sociales de l'exercice 2025.

Un enregistrement des crédits en section de dépense de fonctionnement est nécessaire :

- Article n° 60632 Fournitures et petits équipements, chapitre 011 : - 1 852 €
- Article n° 6453 Cotisations aux caisses de retraites, chapitre 012 : + 1 852 €

Le comité syndical vote à l'unanimité

- D'autoriser la décision budgétaire modificative n° 2025-001 sur l'insuffisance de crédits budgétaires au Chapitre 012.

Fait et délibéré à la (au) SALLE POLYVALENTE de GIGNY BUSSY

Le 20 janvier 2026

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____